

SIRET 8 9 0 0 7 8 6 9 0 0 0 1 2 Exercice Social du : 01/01/2025 au : 31/12/2025

VERSEMENTS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Imputations	Montants à payer	Minorations (art.1668 du CGI)
Impôt sur les Sociétés	01	03 1 480	04
Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20		
Dont report en arrière de déficit	21		
Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse	22		
Dont crédit d'impôt recherche	23		
Dont réduction d'impôt mécénat	24		
Dont réduction d'impôt collectivités outre-mer et Nouvelle-Calédonie	26		
Dont crédit d'impôt recherche collaborative	27		
Dont créance d'impôt logement locatif intermédiaire	28		
Dont réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité	29		
Dont excédent du précédent exercice	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07 0	
Contribution Sociale		08 0	09

Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :

10 1 480

Plus-value article 208C du CGI (SIIC)

13 0

Montant total à payer :

12 1 480

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE

Date 11/03/2025

Téléphone

Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)

Chèque ☐

Télépaiement ☒

Virement ☐

Paiement du relevé d'acompte par « Imputation »

Contribution visée

Date de l'échéance

Montant à Imputer

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme

Date

N° d'opération :

Date de réception :

AIDE AU CALCUL D'ACOMPTÉ - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

Date acompte 150325

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 27 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service.

	BASE	TAUX	MONTANT
Détermination des acomptes bruts			
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 25 %)		
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)	39 467	1 480
A03	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables		
A04	Total (lignes A01 à A03)		1 480
A05	Régularisation du 1er acompte		
A06	Montant d'acompte d'IS dû (ligne A04 +/- A05)		1 480
MONTANT			
A07	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	20	
A08	Report en arrière de déficit	21	
A09	Crédit d'impôt pour investissement en Corse	22	
A10	Crédit d'impôt recherche	23	
A11	Réduction d'impôt mécénat	24	
A12	Réduction d'impôt collectivités outre-mer et Nouvelle Calédonie au titre des investissements productifs et dans le secteur du logement	26	
A13	Crédit d'impôt recherche collaborative	27	
A14	Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire	28	
A15	Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité	29	
A16	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)	25	
A17	Total des imputations sur IS (lignes A07 à A16) à reporter ligne 01 du 2571	01	
MONTANT			
A18	Montant d'IS à payer (ligne A06 - ligne A17) éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571	03	1 480
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI). La case "09" doit être cochée			
Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées			
	BASE	TAUX	MONTANT
B01	Taxe brute		
B02	Montant de contribution sur les revenus locatifs à payer à reporter ligne 07 du 2571		07
	BASE	TAUX	MONTANT
B03	Taxe brute		
B04	Régularisation du 1er acompte		
B05	Montant de Contribution sociale à payer (ligne B03 +/- B04) éventuellement plafonnée à reporter ligne 08 du 2571		08
Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI). La case "09" doit être cochée			
Calcul du montant total de versement			
			MONTANT
C01	Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571	10	1 480
C02	Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571	13	0
C03	Montant total à payer (cases 10 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571	12	1 480